**6197**

**PROJET DE LOI**

**portant fusion des communes d’Ermsdorf et de Medernach**

Le projet de loi 6197 consacre la volonté de réaliser la fusion des communes d’Ermsdorf et de Medernach en une nouvelle commune appelée „Aerenzdallgemeng“ conformément à l’article 2 de la Constitution et à l’article 2 de la loi communale.

La coopération entre les communes d’Ermsdorf et de Medernach a débuté en 1992, date de la création d’un syndicat intercommunal pour l’enseignement scolaire. Ce syndicat a entrepris la construction d’une école centrale à Medernach. La collaboration pleinement réussie au niveau de l’enseignement primaire a incité les communes regroupées au syndicat intercommunal „Ecole Medernach/Ermsdorf“ à envisager une coopération dans d’autres domaines et à mettre leurs efforts en commun pour réaliser d’autres projets ambitieux, mais difficiles à mettre en œuvre par une seule commune de petite taille.

Les conseils communaux d’Ermsdorf et de Medernach ont adopté dans leurs séances respectives des 11 et 12 février 2010 un document de présentation du projet de fusion. Un référendum a été organisé en date du 21 mars 2010 pour permettre à la population de se prononcer sur la fusion des deux communes à la suite des élections communales d’octobre 2011. Le résultat de ce référendum ayant été favorable, les conseils communaux d’Ermsdorf et de Medernach se sont prononcés à titre définitif en faveur de la fusion des deux collectivités locales par leurs délibérations respectives du 6 avril 2010. La convention relative à la fusion fut par la suite signée par les membres concernés du Gouvernement.